



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 ARRACHAGE DE HAIES

Item 29 de la 2^{ème} liste locale « régime d'autorisation propre à Natura 2000 ».
Arrêté préfectoral en date du 18 mai 2015.

Tous les arrachages de haies prévus à l'intérieur d'un site Natura 2000, hors entretien courant, sont soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il existe une exception : si l'arrachage concerne moins de 10 mètres linéaires de haie et a pour objectif la création d'une entrée de parcelle culturale, vous n'êtes pas tenu de demander une autorisation administrative.



L'évaluation d'incidences ne vous exonère pas de réaliser toute demande d'autorisation à laquelle votre projet pourrait être soumis (PAC, urbanisme, loi sur l'eau, site classé au titre des paysages, etc.)

Ce formulaire constitue une **demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000** et est **requis pour votre projet d'arrachage de haies**. Il doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires, unité biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles. Le délai d'instruction de la demande par l'administration est de deux mois à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet adressé par la DDT, conformément à l'article R.414-24 du Code de l'environnement. Sans réponse de l'administration au-delà de ce délai, les travaux d'arrachage de haie(s) pourront être réalisés.



INFORMATION IMPORTANTE

Pour que le dossier soit complet, ce formulaire doit être rempli, daté et signé par la personne ayant la maîtrise de la / des haie(s) concernée(s) par la demande d'arrachage. Il permet de déterminer si le projet d'arrachage est susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, il est fortement recommandé de contacter l'animateur du site Natura 2000 concerné. Cet accompagnement est gratuit. La liste des animateurs des sites Natura 2000 est disponible sur le site internet des services de l'État en Charente :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Guides-formulaires-et-notices>

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

NOM Prénom et/ou RAISON SOCIALE :

N° PACAGE :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Courriel :

ÉTAPE 1 : VOTRE PROJET ET NATURA 2000

A – Description de votre projet d’arrachage de haie(s)

Motivation d’arrachage de haie(s) :

- Remise en culture
- Agrandissement de parcelle
- Connexion de parcelles

Localisation du projet d’arrachage de haie(s) :

Joindre les références cadastrales (section et numéro) des parcelles ainsi qu’une copie du RPG ou un plan cadastral de l’ensemble de l’exploitation en identifiant précisément les haies concernées par la demande d’arrachage.

– Sur quelle(s) commune(s) se situe votre projet d’arrachage ?

– Joindre les références cadastrales. Section : n° :

Lieu-dit :

.....

– Votre projet d’arrachage se situant en tout ou en partie à l’intérieur d’un site Natura 2000, précisez le nom des sites concernés.

Noms des sites :

.....

.....

Date et durée prévisible des travaux d'arrachage :

Période (de tel mois à tel mois) ou date précise si connue :

ou période approximative (**cocher la/les case/s correspondante/s**) :

- Printemps Été Automne Hiver

Description des haies concernées par le projet d'arrachage EN SITE Natura 2000 :

Longueur (en mètres) totale de haies à arracher :

Longueur (en mètres) de haies à arracher **EN SITE Natura 2000** :

Type de haie (plusieurs cases peuvent être cochées) :

- Arborée (avec arbres de haut jet ou têtards)
 Arbustive (avec arbustes)
 Continue (pas d'interruption supérieure ou égale à 10 mètres)
 Discontinue (interruption strictement supérieure à 10 mètres)

Situation topographique :

- Bas de versant
 Haut de versant
 Plateau / terrasse
 Mi-versant

Connexion des haies à arracher :

- Autres haies
 Espaces boisés
 Étangs, mares, etc.
 Cours d'eau (rivières, ruisseaux, canaux, etc.)

Le secteur où se situe le projet a-t-il déjà été remarqué ? OUI NON

Les haies à arracher ont-elles un statut de protection particulier dans le document d'urbanisme de la commune de situation ?

OUI → indiquer lequel : NON

B – Description des enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents sur les parcelles ou à proximité des parcelles concernées par le projet d'arrachage de haie(s)

L'animateur du site Natura 2000 a-t-il été contacté ? OUI NON

NOM et Prénom de la personne contactée :

1 – Les espèces animales :

Des espèces animales d'intérêt communautaire ou leurs habitats ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet d'arrachage ? OUI NON

Si oui, la(les)quelle(s) ?

→ Renseigner le tableau ci-dessous :

Batraciens	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Insectes	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Reptiles	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Oiseaux	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Chauves-souris	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Autres (<i>à préciser</i>) :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

2 – Les espèces végétales :

Des espèces végétales d'intérêt communautaire ou leurs habitats ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet d'arrachage ? OUI NON

Si oui, la(les)quelle(s) ? :

.....
.....

3 – Les habitats d'intérêt communautaire :

Des habitats d'intérêt communautaire ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet d'arrachage ? OUI NON

Si oui, le(les)quel(s) ? :

.....
.....

ÉTAPE 2 : ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DE VOTRE PROJET D'ARRACHAGE DE HAIE(S)

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, il est nécessaire d'apprécier les incidences que votre projet d'arrachage est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000.

→ **Cocher les incidences potentielles :**

- Destruction d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Dégradation d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Destruction d'une espèce ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Destruction d'un habitat d'espèce (milieu de vie) ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Perturbation de la réalisation du cycle d'une espèce ayant contribué à la désignation du/des site/s Natura 2000
- Autres :
.....
.....

Si vous avez coché au moins une des cases ci-dessus, vous devez compléter l'étape 3. Sinon, vous pouvez passer directement à la conclusion.

ÉTAPE 3 : MESURES PRISES POUR ATTÉNUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES, EN CAS D'EFFET SIGNIFICATIF

Si votre projet d'arrachage a des incidences sur les enjeux de conservation du/des site/s Natura 2000, vous devez l'accompagner de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences.

➔ **Préciser les mesures d'atténuation et/ou de suppression des incidences à mettre en place :**

CONCLUSION

RAPPEL :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de **conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s).**

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

Mon projet d'arrachage de haie(s) est soumis à évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pouvant être concernés, au titre des articles L.414-9 et R.414-19 et suivants du Code de l'environnement.

Je certifie l'exactitude des éléments que j'ai fournis dans ce formulaire d'évaluation d'incidences et je déclare que (**cocher la case correspondante**) :

L'arrachage de haie(s) décrit ci-dessus n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est remis au service instructeur (**DDT 16 – mission Biodiversité/Natura 2000**) et tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation préfectorale au titre de Natura 2000.

L'arrachage de haie(s) décrit ci-dessus aura des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences doit être approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le ou les sites Natura 2000. Un dossier plus complet doit être réalisé et transmis à la DDT. L'animateur du site Natura 2000 doit impérativement être sollicité.

Dans tous les cas, je m'engage à attendre la décision (**arrêté préfectoral**) d'autorisation d'arrachage de haies avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet adressé par la DDT, conformément à l'article R.414-24 du Code de l'environnement. Au-delà de ce délai et sans réponse de l'administration, je pourrai réaliser les travaux d'arrachage de haie(s) (*sous réserve de l'obtention des autres autorisations administratives auxquelles mon projet pourrait être soumis*).

Fait à (lieu) :

Le (date) :

NOM Prénom, fonction du signataire :

Signature et **cachet** du demandeur :

RAPPEL : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

- Exemple original du présent formulaire **complété, conclusif, daté et signé.**
- Une **carte de localisation claire et précise** (photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème}, plan de masse, plan cadastral, photos, etc.)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16)
Service Économie Agricole et Rurale
Unité Biodiversité et Préservation des Espaces Naturels et Agricoles
43 rue du Docteur Duroselle
16000 ANGOULÊME

☎ 05.17.17.38.64 – 05.17.17.38.56

✉ ddt-biodiversite@charente.gouv.fr

Retrouvez la « Liste des animateurs Natura 2000 en Charente » et tous renseignements concernant les sites Natura 2000 via le lien suivant :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000>

Autres sites Internet à consulter :

Le portail Natura 2000 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1081.html>

Le site de l'inventaire national du patrimoine naturel
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>